



## Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du vendredi 12 avril 2024**

**N° CS\_2024\_04\_8**

Objet : **ADHÉSION AU COTER NUMERIQUE**

Date de convocation : **vendredi 05 avril 2024**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **lundi 15 avril 2024**

**Président de séance** : Monsieur MILLET Pierre-Alain

**Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :**

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur GUICHARD Rhida, Monsieur SOW Abdoulaye, Monsieur MAILLET Eric

**Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :**

Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

**Étaient absents ou excusés :**

Monsieur RIAS Bernard, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur BONY Vincent, Monsieur RAPP Florian, Monsieur BON Gaël

COTER NUMERIQUE est une association loi 1901, qui regroupe les Collectivités territoriales françaises, et aborde les problématiques liées au numérique et aux systèmes d'information.

L'adhésion au COTER numérique permet de :

- bénéficier de l'expérience d'un réseau de DSI, RSI DSIN, DSIT, ... de Collectivités Territoriales (Villes, EPCI, Départements, Régions), de partager vos problématiques, vos besoins et également vos solutions
- bénéficier gratuitement des travaux des groupes de travail annuels
- participer aux groupes de travail et récupérer les différents supports numériques
- accéder gratuitement au congrès annuel (31 villes visitées, 32 congrès en 34 ans dans toutes les régions de France métropolitaine)
  - Plus de 140 partenaires présents
  - Plus de 60 ateliers techniques avec la possibilité de s'organiser des parcours à thème (démat, cyber, data, infra, ...)
  - De nombreux échanges avec vos homologues
  - un conférencier expert sur la thématique du congrès
- profiter de sa proximité avec certains organismes institutionnels la DINUM, l'ANSSI, Cybermalveillance.gouv.fr
- profiter de son réseau et recevoir des invitations des organismes partenaires proposant de la veille technologique.

Le cout annuel de l'adhésion pour l'année 2024 est de 480€.

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**9 VOIX POUR**

**DÉCIDE**

- d'autoriser le Président à procéder à l'adhésion à l'association COTER Numérique ;
- d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

**Pour expédition certifiée conforme,**